L'ABEILLE.

PAR BULLITT MAGNE & CIE.

No. 91 RUE CHARTRES.

Journal politique, littéraire, commercial et des annonces. Prix d'abonnement pour la Nouvelle-Orléans, $10 payable d'avance.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS

HENRY CLAY,

DU KENTUCKY

Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS-UNIS

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI MATIN, 20 JUILLET 1839.

MUNICIPALITES

La situation financière des municipalités devient de plus en plus embarrassante. L'état de crise dans lequel se trouve le pays, le manque absolu de confiance, l'insuffisance des ressources dont les conseils disposent, ou du moins l'imposabilité, par suite des causes précédentes d'employer ces ressources d'une manière efficace et utile, tout se réunit pour faire envisager sous le rapport le plus triste la condition dans laquelle sont tombées les trois grandes divisions de la ville.

Il n'est plus temps de se dégusser les autres fâcheuses et plus ou moins immédiates de cet état de choses. Le zèle de quelques hommes à montrer comme facilement remédiable l'appauvrissement ou le vide des trésors municipaux, les phrases plus ou moins sonores dont on veut couvrir un déficit amené par des opérations démesurées ou mal unies, n'affaiblissent en rien cette triste vérité; c'est que les municipalités sont, ou devront bientôt dans l'impossibilité de payer leurs dettes.

Sans vouloir contester ici que les opérations financières de la seconde municipalité n'aient été, en général, plus sagement combinées que celles de la première et de la troisième, ce dont on trouverait la cause dans l'influence personnelle et le crédit de quelques uns des membres du conseil de cette partie de la ville, il est avéré aujourd'hui, par le langage même de ceux qui ont demandé la plus de louanges aux mesures décrétées et exécutées par ce conseil, que la corporation qu'il régit se trouve dans l'impossibilité de faire face à ses engagements courants et à ses besoins de chaque jour, sans le produit des bons qui lui ont été alloués par la Législature. Si ce fait n'était pas établi au de là de toute contestation, il faudrait croire alors que les accusations dont le maire a été l'objet récemment, à propos de certaines difficultés survenues entre lui et le conseil de la seconde municipalité, relativement à la négociation de ces bons de l'Etat, étaient sans fondement, même sous le rapport des conséquences qu'on impliquait de ce retard.

La première municipalité n'est pas sans ressources, le chiffre de sa dette n'excède pas encore celui de son avoir. Mais si les créanciers de cette corporation se lassaient d'attendre, s'ils recourraient à des moyens judiciaires pour se faire payer, qu'arriverait-il? Les propriétés saisies et vendues pour obtenir cette liquidation seraient sacrifiées pour le tiers, ou la moitié tout au plus, de leur valeur réelle, et ce qui en resterait serait à la Municipalité, quelque prospérité qu'on veuille supposer dans l'avenir, ne pourrait peut-être pas courir la moitié des dettes à longues échéances, lorsque le temps serait dû et satisfaite.

La troisième Municipalité, comme la seconde, n'a point de propriétés foncières; mais elle a cela de différent avec cette dernière, qu'elle s'est chargée d'une dette considérable sans pourvoir à l'extinction de cette dette par la création d'une caisse d'amortissement. De sorte qu'on peut dire que cette partie de la ville est à découvert de tout ce qu'elle doit, puisque l'excédant de ses recettes sur ses dépenses courantes peut à peine suffire à l'entretien des travaux existans et aux besoins imprévus qui se manifestent chaque année.

A cette esquisse si peu satisfaisante, et qu'il serait facile de corroborer par des documens incontestables, ajoutez que la cause d'amortissement générale, créée pour la liquidation des dettes de l'ancienne corporation, est ou sera bientôt à sec; et que, d'après la loi, ce sont les municipalités qui sont tenues de fournir proportionnellement aux besoins de cette caisse. Si nous ne nous trompons pas, la première demande des commissaires effraiera les Municipalités, et c'est alors que la situation critique de ces trois corps paraîtra dans toute sa nudité, c'est alors que l'alarme deviendra générale, et qu'on sera forcé de convenir que les choses ne peuvent plus marcher comme elles l'ont fait jusqu'à présent.

Notre but n'est pas de récriminer contre le passé et le présent: les idées erronnées qui ont provoqué et obtenu la division de la ville en trois *municipalités distinctes*, nonobstant la conservation d'un seul maire, seraient reproduites et commentées de mille manières, et ne manqueraient pas de trouver, dans un aveugle intérêt sectionnel, de puissants soutiens, contre lesquels il est au moins inutile de lutter. Et l'amour propre offensé se boucherait les oreilles, et nous lui serait cher.

Nous voulons rechercher les causes, méditer ou immédiates, du mal que nous déplorons, envisager d'un coup d'œil les résultats qu'il doit avoir, et indiquer sommairement les moyens d'y remédier non seulement pour le présent, mais pour l'avenir.

La cause la plus éloignée, mais non la moins efficace de la situation financière dans laquelle se trouvent les municipalités est, selon nous, dans l'organisation des conseils et dans les pouvoirs dont ils disposent. Il faut bien le dire, le mobile qui porte les citoyens, en général, à se faire élire aux conseils, n'est pas l'intérêt général, ce n'est pour aucun une affaire publique, et, pour le nombre désintéressé, le bien être de la communauté doit surtout résulter du bien être d'un district. De là, une foule de mesures qui, lorsqu'un d'entr'eux a été adopté, n'ont plus qu'un projet tout tourné à profit de son communitaire, il travaille inconsciemment à l'obtenir, dût-il en coûter, sans profit réel, des sommes considérables aux autres districts, et si ce projet ne peut être adopté qu'au moyen d'un compromis en faveur de quelque autre innovation, conçue dans une idée semblable et qui ne peut être réalisée que de la même manière, le compromis se fait, de sorte qu'au lieu d'une charge, le trésor en a deux. Il n'est pas un ancien alderman de bonne foi, qui ne convienne qu'il a été obligé, dans la meilleure intention du monde, de recourir fréquemment à ce moyen. Et nous ne prétendons pas l'en blamer; il remplissait son mandat, il avait été député par un district pour sauvegarder des intérêts de ce district, et c'est ce qu'il faisait. Ce n'est pas tant un tort de l'homme qu'un vice de l'organisation.

Le mandat d'un an, est un autre inconvénient qui peut avoir de fort mauvais effets. Qu'un homme ambitieux et jouissant d'une certaine influence ait conçu un projet qui doit augmenter sensiblement la valeur des propriétés qu'il possède dans le district où il réside; qu'il se fasse élire par ce district, et qu'il obtienne la adoption de son projet, peut-être fort coûteux, et qui ne sera obtenu et le sera auquel il vise, il se retire à l'expiration de son mandat.

L'année suivante les nouveaux membres du conseil trouvent le trésor chargé d'une dette difficile à payer, et, cependant, ils sont, eux aussi, quelques projets utiles à faire adopter, nouvelle dette, surcroît de difficulté, et bientôt impossibilité de se liquider. Et, neanmoins, les membres qui ont créé cet embarras et cette impossibilité qui mènent aux emprunts et à toutes les déplorables conséquences qui doivent en résulter se continuant à marcher de la même manière; ces membres rentrés dans la foule, sont déchargés de toute responsabilité et se soucient fort peu d'un état de choses qui présente des difficultés inextricables et qui doit avoir pour résultat d'appauvrir le pays, quand décidément on en voudra sortir.

Le droit sans aucune restriction, de contracter des dettes, même pour des travaux utiles, doit avoir des effets non moins déplorables, quand ce droit est placé entre les mains de ceux à qui ces dettes doivent profiter. Que l'on nous conteste tout ce qui précède, par des raisons spécieuses ou solides, on ne pourra rien opposer à ce que nous avançons ici. Ce droit, que les Conseils exercent sans contrôle, sans limite, est, n'en doutons pas, la source des calamités qui pèsent aujourd'hui sur les trois parties de la ville; et si l'on n'y met un terme, il empirera cette situation de manière à la rendre tout-à-fait irrémédiable.

L'état actuel, quelque fâcheux qu'il soit, n'est pas tel qu'on ne puisse en sortir; mais pour cela, il faut renoncer à de vaines théories et s'attacher à des moyens d'une exécution plus facile. La première Municipalité par exemple, au lieu de sacrifier ses propriétés, peut les réserver pour les vendre à une époque où elles auront repris leur valeur, et se servir aujourd'hui des bons de l'Etat pour éteindre sa dette. Si les banques se refusent à escompter ces bons, elles feront peut être moins de difficulté à les accepter en paiement de ce qui leur est dû. Ce moyen n'a pas été tenté, et peut être une ancre de salut pour le Conseil actuel. La 3ème Municipalité pourrait faire de même et dans l'une comme dans l'autre, mais surtout dans cette dernière, il faudrait immédiatement balancer les recettes et les dépenses, de manière à obtenir des premières un excédant suffisant pour former le capital à verser annuellement dans une caisse d'amortissement destinée à l'extinction de la dette contractée envers l'Etat.

La seconde Municipalité pourrait employer aussi les bons de l'Etat pour éteindre la partie de sa dette pour laquelle elle n'a pas de caisse d'amortissement.

Une fois sorti de cette ornière, il faudrait penser au moyen de n'y plus retomber. Le plus sûr serait d'obtenir de la Législature une charte supplémentaire dont les principales dispositions auraient pour objet le de déterminer qu'à l'avenir, les aldermen seraient élus pour deux ans, par la totalité des habitans de chaque Municipalité, c'est-à-dire que le vote aurait lieu dans chaque district ou dans un seul, mais sur un bulletin général comprenant autant de noms qu'il y aurait d'aldermen à nommer pour la Municipalité.

Se limiter le droit qu'ont les Conseils de contracter des dettes d'une nature quelconque et pour quelque objet que ce soit, de manière qu'aucun engagement ne fût valide, bon ou autrement, ne pusse excéder le terme d'un an, et que la totalité des engagemens ou contrats annuels, faits par les Conseils ne puisse jamais dépasser l'excédant des recettes de l'année précédente sur les dépenses, sauf les cas où une permission spéciale serait accordée par la Législature. Et cette loi devrait passer sur les Municipalités jusqu'à l'entière liquidation des dettes actuelles.

C'est sans fondement qu'on objecterait que par une disposition de cette nature, les conseils auraient les mains liées et ne pourraient pas entreprendre des travaux utiles mais dont le coût s'élèverait à une somme considérable. A cela nous répondrons trouver moyen; nous serons toujours prêt à soutenir de toute nos efforts un changement quiconque qui pourrait avoir le même résultat; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que l'abus que les conseils ont fait de la faculté de dépenser sans limite, dans des vues d'amélioration, ne peut plus être toléré et demande impérieusement qu'on y mette un terme. Dans les propriétaires y réfléchissent un peu; ils comprendront que peine que c'est dans leur intérêt que nous élevons la voix, car enfin, lorsqu'on aura épuisé tous les moyens temporisations, quand tout crédit sera éteint aux municipalités, il faudra bien, pour payer les dettes, en venir à la dernière ressource, celle d'imposer une taxe extraordinaire sur les propriétés. Que l'on compare le chiffre de la dette de la première et de la seconde municipalité, avec la valeur estimée des propriétés foncières dans ces deux districts, et l'on aura une idée de la charge qui viendra peser alors sur les propriétaires.

Cette restriction imposée aux conseils ne serait d'ailleurs que temporaire, quoique d'une durée assez longue. Elle n'empêcherait pas de travailler progressivement aux améliorations, puisque les recettes devraient aux améliorations, chaque année, un trop grand trésors municipaux laissent, excédant de plusieurs milliers de piastres sur les dépenses indispensables, mais ces améliorations ne pourraient être entreprises que sur une échelle raisonnable et en proportion avec les moyens qu'on aurait de les payer.

Telles sont les idées que nous croyons devoir soumettre au public; si elles ne trouvent pas d'opposition fondée, nous les appuierons plus tard par de nouvelles raisons, et nous corroborerons par des faits ce que nous avons eu pouvoir nous borner à affirmer aujourd'hui.

ESPRIT ULTRA DEMOCRATIQUE.

Le Journal ultra démocrate a changé d'allure depuis quelques jours. C'est bien toujours la même trivialité dans la pensée; mais il faut être juste, il y a plus d'emphase dans l'expression. Il prend aujourd'hui le ton doctoral, et vient nous faire un sermon en trois points qui ne ressemble pas mal, au style près, à celui du révérend père Bourdaloue. Il est donc dans la destinée de notre voisin de n'échapper à aucun genre de ridicule! Il rentre dans la discussion pour ne rien dire de nouveau, et vient ressommer par sa lourde phraséologie le petit nombre de fidèles qui reste attaché à l'infortune. Nous avons expliqué non paroles, notre explication est claire, explicite pour tout le monde, et nous n'avons rien à y ajouter. Si notre voisin ne la comprend pas, ce c'est pas notre faute. Nous ne pouvons que lui donner des raisons, Dieu seul peut donner l'intelligence. Notre confrère a beau se battre les flancs, nous ne le prendrons jamais au sérieux. L'absurde ne se réfute pas, il échappe à l'analyse et conséquemment à la discussion; il n'y a donc qu'un moyen d'en faire justice, c'est de l'immoler sur l'autel du ridicule; c'est ce que nous avons fait jusqu'alors, et ce que nous ferons toujours. Nous avons amusé à ses dépens la *respectable communauté*, et nous continuerons ainsi, n'en déplaise à son genre *actuellement* Boradacare. Il nous parle de Carrel et de Girondin qu'il appelle *ses maîtres en politique*. Ah! dans ce cas-là, Carrel et Girondin auraient fait de pauvres écoliers: le Louisianais élève de Carrel! *rieum taccatis*.

Il parle surtout de sa dignité en demandant grâce pour son style. Eh! mon dieu l'un vaut bien l'autre, *la bitume vaut l'asphalte comme l'asphalte vaut le bitume*. Notre voisin affectant de la dignité, nous rappèle une fable italienne dans laquelle Arlequin paraît déguisé en Archevêque; il a beau faire: il est tout de suite reconnu à la manière dont il donne la bénédiction.

Nous considérons comme un devoir d'appeler l'attention du public sur un tout petit article du Louisianais, intitulé Nouvelles Navales. Il parle d'un brick qui est venu hier au *mouillage naval*.—*Nouveau mouillage naval*, mais *mouillage connu* est impayable.

TESTAMENT D'UN JOURNAL ULTRA DEMOCRATE.

DECEDE LE 19 JUILLET 1839.

Air: *Dis-moi, mon rieur, dis-moi, l'on souriens-tu?*

Je vais mourir, enfin je m'en vais rendre
Le peu d'esprit que Dieu m'avait donné.
Six mois entiers, j'ai voulu m'en défendre,
Mais le public, hélas! m'a condamné.
Car sans compter que l'*annonce* rebelle
Fut toujours soutirée à ma juste douleur,
L'abonné fuit, et mon prose flétrie
Sera demain mon unique lecteur. [*bis.*]

Mais avant l'heure, où pâle Météore,
S'anolera mon âme de papier,
Qu'un testament fasse connaître encore
Mon noble cœur à l'*univers entier*.
Je meurs fidèle à ma foi politique;
Le temps marqua pour changer de drapeau;
Et sur ma tombe un vrai démocrate
Pourra, sans peur, graver: *Lacs-facs*. (*bis.*)

A nos *Gratis* je lègue ma mémoire
Car eux, sans doute, auront la leur aussi;
Ça rimera toujours, ma gloire,
Ils répondront: nous n'avons pas dormi.
De mes *cliens* je lègue aussi la liste
A tout journal que le ciel inspire;
Mes vieux ciseaux à mes feuilletonniste,
Et *le sandit*, à quiconque en voudra. (*bis*)

Cœ.

La barque *Général Pry*, capitaine Beaumont, de Bordeaux, a apporté $3,000, 384 doublons et 600 pièces de 5 francs.

Le 'Natchitoches Herald' du 6 dit que trois prisonniers se sont échappés de la prison de la ville, dans la nuit du 5. Deux étaient des nègres marrons et le troisième un homme blanc accusé d'avoir contrefait des billets de banques du Texas. On croit que les deux nègres sont dans les environs de la ville et qu'ils pourront être repris.

MEXIQUE.

Nous avons reçu non journaux du Mexique jusqu'au 26 juin, mais nous n'y trouvons rien d'intéressant.

Le général Mariano-Arista, qui a été nommé *commandante general* du département de Santa-Anna de Tamaulipas, avait lancé une proclamation le 11 juin pour prévenir les hommes faisant partie du corps de l'armée, que faute par eux de se soumettre aux clauses de la capitulation, ils seront poursuivis et jugés.

Par une seconde proclamation, Arista reconnaissait aux habitans du département de Santa Anna de Tamaulipas l'oubli du passé et l'union, comme le meilleur moyen de cicatriser les maux causé par la révolution.

Du reste, ces journaux sont remplis de nouvelles purement locales et sans intérêt pour nos lecteurs.

Depuis Dimanche dernier, le temps est tenté fait pluvieux; après une sécheresse de près de deux mois, les travaux ont dû souffrir considérablement, la canne à sucre offre encore de belles espérances, mais le tabac de la droite, étant allée à l'église de l'Assomption, on avaient lieu les obsèques du général Demarcay. Les coins du drap mortuaire étaient tenus par MM. Junyen, Lafitte, Sauzes, députés, et le maréchal Maison, qui a quitté le service seulement que la solitude des salles du Palais-Bourbon a commencé à se peupler. On n'avait vu encore aucun ministre; toutefois, on affirmait que la nomination de M. Boudet, en qualité de conseiller d'état au département de la justice, était tout-à-fait décidée, et que l'ordonnance paraîtrait demain au *Moniteur*. Cette nouvelle était donnée comme positive. (*id.*)

—*Retour d'un Alsacien prisonnier en Sybérie depuis 1812.*—La paix de 1814 et 1815 devait, conformément aux stipulations des traités qui l'ont suivie, rendre à la liberté les prisonniers de guerre de toutes les nations. Toutes les puissances ont fidèlement rempli cette partie des traités, à l'exception toutefois de la Russie, qui a pas voulu se donner la peine de retirer de la Sybérie tous les malheureux qu'elle y avait entassés. Un grand nombre de ces victimes de la grande armée gémissent encore au fond de cette contrée barbare, dans une captivité dont la prolongation, depuis vingt-cinq ans, est une infâme violation du droit des gens. Quelques-uns de ces malheureux ont cependant parvenus à briser leurs fers; mais une évasion dans ces contrées est environnée de tant d'obstacles et de dangers, qu'un bien petit nombre d'entre eux ont pu rejoindre leurs patries.

Plus heureux que ses compagnons d'infortune, un de nos compatriotes, le nommé Jacques Mayer, vient de revoir le 22e de ligne, vient de revoir son lieu natal, la commune de Rocheshaller, dans le canton de Niederbronn, après une captivité de vingt-cept ans en Sybérie.

Il paraît que pendant près 1,500 hommes, au passage de la Bérezina, il fut conduit avec ses compagnons de captivité dans l'intérieur de la Russie; plus tard ils furent tous mis, comme esclaves, au pouvoir d'un seigneur russe dans la petite ville de Pascwa, dans la Sybérie, entre Samarowe et Surgul, où on les soumit aux travaux les plus durs, jusqu'à les traiter comme des bêtes de somme pour traîner la charrue.

En juin 1835, Mayer parvint à s'évader, et arriva à la fin d'avril dernier en France.

Mayer a laissé à Pascwa vingt-trois prisonniers français, dont cinq seulement lui sont connus par leurs noms, ce sont les nommés Joseph Meyer, d'Ingwiller, Jacques Cuns, de l'Alsace, Bergeron, près de Huningue; Saintache, fils d'un négociant de Lyon, et Jean Marguès, du village de Bielon, à quarante lieues de Paris.

Il faut espérer que le gouvernement, instruit de ces faits, n'aura rien de plus pressé que de faire les démarches nécessaires pour obtenir la liberté de ces malheureux prisonniers et de ceux qui se trouvent dans le même cas.

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN, CE JOUR.

Par J. A. Beard, à midi, à la Bourse de la Cité—Sur la vente.

Par Fauchier, à midi, à la Bourse de la Cité—Propriétés.

Par F. E. Tricou, à midi, à la Bourse de la Cité—Esclaves.

Par J. A. Beard, à midi, à la Bourse de la Cité—Sur la vente.

FRANCE.

MM. Thiers et Guizot se sont exprimés hier, dans les bureaux de la chambre, sur l'imposition prétendue et sur la réalité des nouvelles ventes de l'Orient. Il se sont accordés à les trouver douteuses, et, dans tous les cas, moins graves qu'elles ne paraissent de la petite. Voici du reste quelques unes des observations faites par M. Thiers, touchant la question en général. M. Thiers désire que le gouvernement ait une politique *arrêtée*, et ne flotte pas entre tous les cabinets, sans opinion et sans système; il doute que les événemens aient la gravité qu'on leur suppose; que la Russie est prête à profiter des déchirements de l'empire turc; que les puissances de l'Occident doivent être sur leurs gardes, prêtes à peser fortement dans la balance, qu'il faut, avant tout, un système bien arrêté, sans quoi les ambassadeurs se trouveraient surpris par les événemens, sans instructions, et les auraient sans ordres; que seule nous ne pourrons rien faire en Orient, et que nous nous trouverions sans alliés si nous ne savons pas fixer ce que nous voulons faire. M. Thiers a dit encore, chose parfaitement vraie, que l'intervention de la France en Orient est beaucoup plus facile qu'on ne croit communément. M. Guizot a parlé de faire valoir sans enquête sur l'état de l'Orient; l'idée nous paraît exorbitante, mais elle ferait perdre du temps: le plan, la politique, le système avant tout; l'enquête viendra plus tard, elle ne détruirait point la nature des intérêts, mais la nature et les masses des secours réclamés pour la stabilité de l'empire ottoman, si avidement convoité par la Russie. (*J. du Havre.*)

—Les bureaux de la chambre et la salle des conférences étaient presque désertes. Toute la gauche, l'extrême gauche, le centre gauche et nombre de députés de la droite, étaient allés à l'église de l'Assomption, où avaient lieu les obsèques du général Demarcay. Les coins du drap mortuaire étaient tenus par MM. Junyen, Lafitte, Sauzes, députés, et le maréchal Maison. Ce n'est que depuis seulement que la solitude des salles du Palais-Bourbon a commencé à se peupler. On n'avait vu encore aucun ministre; toutefois, on affirmait que la nomination de M. Boudet, en qualité de conseiller d'état au département de la justice, était tout-à-fait décidée, et que l'ordonnance paraîtrait demain au *Moniteur*. Cette nouvelle était donnée comme positive. (*id.*)

—*Retour d'un Alsacien prisonnier en Sybérie depuis 1812.*—La paix de 1814 et 1815 devait, conformément aux stipulations des traités qui l'ont suivie, rendre à la liberté les prisonniers de guerre de toutes les nations. Toutes les puissances ont fidèlement rempli cette partie des traités, à l'exception toutefois de la Russie, qui a pas voulu se donner la peine de retirer de la Sybérie tous les malheureux qu'elle y avait entassés. Un grand nombre de ces victimes de la grande armée gémissent encore au fond de cette contrée barbare, dans une captivité dont la prolongation, depuis vingt-cinq ans, est une infâme violation du droit des gens. Quelques-uns de ces malheureux ont cependant parvenus à briser leurs fers; mais une évasion dans ces contrées est environnée de tant d'obstacles et de dangers, qu'un bien petit nombre d'entre eux ont pu rejoindre leurs patries.

Plus heureux que ses compagnons d'infortune, un de nos compatriotes, le nommé Jacques Mayer, vient de revoir le 22e de ligne, vient de revoir son lieu natal, la commune de Rocheshaller, dans le canton de Niederbronn, après une captivité de vingt-cept ans en Sybérie.

Il paraît que pendant près 1,500 hommes, au passage de la Bérezina, il fut conduit avec ses compagnons de captivité dans l'intérieur de la Russie; plus tard ils furent tous mis, comme esclaves, au pouvoir d'un seigneur russe dans la petite ville de Pascwa, dans la Sybérie, entre Samarowe et Surgul, où on les soumit aux travaux les plus durs, jusqu'à les traiter comme des bêtes de somme pour traîner la charrue.

En juin 1835, Mayer parvint à s'évader, et arriva à la fin d'avril dernier en France.

Mayer a laissé à Pascwa vingt-trois prisonniers français, dont cinq seulement lui sont connus par leurs noms, ce sont les nommés Joseph Meyer, d'Ingwiller, Jacques Cuns, de l'Alsace, Bergeron, près de Huningue; Saintache, fils d'un négociant de Lyon, et Jean Marguès, du village de Bielon, à quarante lieues de Paris.

Il faut espérer que le gouvernement, instruit de ces faits, n'aura rien de plus pressé que de faire les démarches nécessaires pour obtenir la liberté de ces malheureux prisonniers et de ceux qui se trouvent dans le même cas.

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN, CE JOUR.

Par J. A. Beard, à midi, à la Bourse de la Cité—Sur la vente.

Par Fauchier, à midi, à la Bourse de la Cité—Propriétés.

Par F. E. Tricou, à midi, à la Bourse de la Cité—Esclaves.

Par J. A. Beard, à midi, à la Bourse de la Cité—Sur la vente.

Les amis et connaissances de M. Louis Ryne, sont priés d'assister aux funérailles de sa femme Angela Heyemart, décédée hier à trois heures de l'après midi. Le convoi partira aujourd'hui, Samedi, à 5 heures de l'après midi, de sa ci-devant demeure No. 150, rue St. Louis, où son corps est exposé.

18 juil

A. CAPDEVIELLE & Co.
19, rue Toulouse.

RAPPORT COMMERCIAL DE L'ABEILLE.—N.-ORLEANS SAMEDI 20 JUILLET.

PRIX COURANTS EN GROS.

ARTICLES.	De	A	Remarques.
TOILE d'emballage ✔ yarde			
de l'Ouest	24	— 25	à deb.
de l'Illinois	17	— 18	
de l'Alabama	15	— 16	bon deb.
COTON d'emballage ✔ liv			
de l'Ouest	9	— 10	
du Nord			
SAC-SIT ✔ quintal			
Plat	7	— —	
Marine	6	— —	
CIRE ✔ liv			
Jaune		— —	
Blanche		— —	
Bougie	38	— —	
BOUTEILLES:			
Française, à vin ✔ 100	5	— —	
Anglaise, porter ✔ grosse	8	— —	
COTON ✔ liv.		8 50	
Le et Mass. bon et beau	16	— —	
première qual.	15	— 15½	dernières ventes.
bonne	13½	— 14	
moyenne	12½	— 13	
ordinaire	11	— 11½	
Ten et N. Al. bon et beau		— —	
première qualité		— 4	
bonne		— —	(1)4@1E D'V.
moyenne		— —	
ordinaire		— —	
CAFE ✔ liv.			
Java	14	— 15	
Cuba, bon à beau vert	11½	— 12½	
inférieur à moyen	9½	— 11	
Rio	11	— 12	
St. Domingue	10	— 11	
CHARBON ✔ tonneau			
Liverpool, cortes		— —	
Cannel ✔ bar	9 00	9 75	
de l'Ouest	32	75	
CHANDELLES ✔ liv			
Blanc de baleine N Bedford	44	— —	
de Nantucket	43	— 44	
Suif	13½	— 14	
BOUCHONS ✔ grosse			
Fins	7	— 8	
Communs	3	— 6	
FARINE ✔ baril	4 75	5 00	vendres.
POMMES ✔ baril:			
Maquereau No 1	15 00	18 00	
" No 2	14 00	15 00	Vendres.
" No 3	9 00	9 50	
Harengs ✔ caisse	70	75	
Morue	1 87	— —	vendres
FRUIT ✔ boîte:			
Raisins en grappe	1 75	2 00	calme
"	1 25	1 50	
Figues ✔ liv	10	12	
Prunes ✔ boîte	1 25	— —	Peu
Amende corps, molle ✔ liv	13	— 13½	Peu
dure	4	6	
GRAINS ✔ baril			
Maïs en épis	50	— —	
Pois crus ✔ boisseau	75	— —	vendres
Avoine	60	— 55	
Pois blanc ✔ bl	9 00	— —	ventes
rouge	8 00	— —	
PAGE, en paire selon la grand	1	— —	
PEAUX ✔ douzaine:			
Bœuf, Mex	16 00	00 00	
Prime	12 00	00 00	
Porc, clair	30	— —	
Mess O	16 00	— —	
Prime	12 50	13 50	pen.
Prime O	11 00	11 50	
Jambon de pure ✔ liv	7	— 7½	
Jambon fumé	9½	— 10	
Beurre envoyage	14	— 16	
Plats-cotés	8½	— 9	
Rondes	6	— 7	

ARTICLES.	De	A	Remarques.
PROVISIONS.			
Graine, ✔ liv	9	10	à deb.
Beurre, ✔ Gallon ✔ liv. de l'Ouest	20	37	
	17	18	
Fromage	9	10	
Pain en forme d'épices	8	14½	
Pommes sèches ✔ bar	2 00	2 25	
POINTURE ✔ bar. blanche			
Anglaise	2 37	2 75	
Américaine, ✔ liv	13	14	
Rouge ann	13	14	
Rouge empâtée	4	5	
RIZ de la Caroline ✔ liv	6 25	5 50	
SUCRE ✔ liv			
Le bon à beau	6	6½	
Commun à moyen	5	5½	
Raffiné, terre	8	8½	
Havane blanc	10	11	
brun	9	9½	à deb.
TUILES ✔ mille	1 87½	2 00	
VIN:			
De St. Liverpool ✔ ga			
Ursa	3 38	0 00	
Des Canaries, ✔ boucaux	2 50	0 00	
ESPRITS, ✔ liv	65	70	
Eau de vie de Champagne	1 75	2 00	
Américain	1 65	1 80	
Whiskey rectifié	1 12	1 25	
	43	45	
Rum de la Jamaïque	1 30	1 35	
N. Orléans	1 05	1 10	
PEAUX ✔ mille:	45	50	vendres
Buffalo			
Chevreuil raid ✔ liv	20	30	
avec le poil	20	25	
Ours ✔ pc			
TABAC ✔ liv			
Manufacturé	13	14	
Seconde	10	12	
Feuille et	7	10	demande.
Cuba	20	25	
Du Nord	16	18	
Du en boîtes	25	30	
Porter de Londres	1 87½	2 00	
Pommes de terre	1	1 25	
Savon de Marseille	10	12	
Savon Castile	10	12	
Tabac du Kentucky en bour	4	6	
Thé de gunpowder	1	1	
Vermicelle et Macaroni	10	12	
Rouenn & Vans			
Cognac	gal	1	
Genièvre de Hollande	gal	1	
d'Allemagne	gal	1	
Bière Double ✔ baril	3 50	4 00	
Eau de vie Eau-de-vie	3 50	4 00	
Marseilles	3	3 50	
Vin de Bordeaux	1	1	
en bouteilles	2	2	
Vin de Catalogne	1	1	
Champagne	3	3	
EXPORTATION			
Arrowroots en caisse	10	12	
Cachouchou en	10	12	
Café très qualité	9	11	
Bon et Jaune do	8	10	
Indigo en dépôt	70	75	
Roba de teinturerie Campeche	3	3	
Merlasses par barriques	12	14	
Suare assorti			
blanc seul	13	13½	
brun seul	12	12½	
jaune	11	11½	
Cigares	3	4	
Tabac de pipe sous le vent	12	14	
Vinaigre	1	1	
Whiskey	1	1	
Indigofera de Bengale en dépôt	90	1 00	

ACTIONS

BANQUES	Prix fixé	Offert	Demandé	Remarques.
Banque d'Orléans	100			
Banque de la Louisiane	100	112		
Banque de l'Etat de la Louisiane	100	112		
Banque de la Ville	100	115		
Banque de Louisiane (act. libres)	100	115		
Banque des Citoyens	100	115½		
Banque des Planteurs	100	90		
Banque des Art. et Commerce nouv	100			
Banque des Marchands	100			
Association Commerciale	100	90		
Banque et co. du Canal de la Nouvelle-Orléans	100	90		
Banque du Bas-Fleuve	100	90		
Banque de Carrollton R. R.	100	90		
Banque de l'Arcade-Ayuelli R.	100	90		
Banque de Jefferson R. R.	100	90		
Banque et Comp. de P.E. hangar	100	90		
ASSURANCE CONTRE LE FEU.				
Comp. d'Ass. de l'E. de la Louis	100	90		
Comp. d'Assurance d'Orléans	100	90		
Comp. d'Ass. des Citoyens	100	90		
Comp. d'Assurance de l'Ouest	100	90		
Comp. d'Ass. du Commerce	100	90		
Comp. d'Ass. de l'Union	100	90		
Comp. d'Ass. des Propriétaires	100	90		
Comp. d'Ass. Mut. le feu du Mis.	100	90		
Comp. d'Ass. Mut. contre le feu de l'Ouest	100	90		
Comp. d'Ass. Mut. contre le feu du Bas-Fleuve	100	90		
CAISSE D'AMORTISSEMENT.				
RAILE ROADS de:				
Comp. du Rail-Road Pontchart	100	75		
Comp. du Rail-Road de Nashville	100			
Comp. de navig. d'Orléans	100			
Comp. de navig. de Carrollton	100			
Comp. de la P. d'E. de Nouvelle-Orléans	100			
Act. des Architectes, 1e District	100			

CHANGE.

Traites sur Londres à 60 jours ..... 8% @10 prime
On sur France, ... 5 f 15@5 f 20
do sur New-York à vue ..... 1@1½ prime
do 60 jours ..... pair à ½ prime.

BILLETS DE BANQUES.

Banques des E. U. ..... pair	Ohio ..... 9@3
Alabama ..... 6 @5 %	Indiana ..... 3@0
Mississipi	Illinois ..... 3@0
Banque sur le Pleure 6 @7 dis	Tennessee ..... 4@5
Branches ..... 7½ @ 7½	Kentucky ..... 9@10
Autres banques ..... 10 @ 25	Not. de tous les pays
Kentucky ..... ½ @ 2	de la Terre ..... 25@70

EXPORTATIONS DE COTON ET DE TABAC.

Du Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIE	Depuis le 1 Oc. 1838.			Depuis le 1 Juil. 1839.			Dur. Saison
	Balles de coton.			Boucauts tabac.			
	Sous.	Prairie.	Total	Sous.	Prairie.	Total	Coton Tabac
Liverpool	87,288	49,194	136,482	102	2966	3068	434,851 3029
Gren. & Glasg	—	7,200			20		13,896
Havre & mar	38,0	3,600			778		60 1499
Autres ports E.		2,144			2,790		183 3,973
Total de la G'B.	87,288	59,138	146,426	102	6,595	6,696	447,930 6,672
Barre	18,996	10,800	29,796		1011		100,851 1,979
Bordeaux		9,497					4,497 901
Marseilles		6,214					6,864 773
Autres ports F		2,071			54		2,857
Total p. France	18,996	18,800	37,796	—	1,065		120,057 3,647
Nord d'Euro.		1,201			2,124		2,172 1,726
Espa&Gibraltar		1,295			2,877	